



www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2019-07 du 19 février 2019

OBJET – Approbation du zonage d’assainissement intercommunal

Rapporteur : M. Jean-Pierre SEVREZ

Annexe : Dossier ZONAGE ASSAINISSEMENT consultable à la CCB et en version dématérialisée par internet sur le Cloud de la CCB via le lien du Sictiam : <https://cloud01.sictiam.fr/s/orClaFpqH71PnRs>

Le 19 février 2019 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s’est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 février 2019 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 23

Nombre de pouvoirs : 12

M. Roger GUGLIELMETTI est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, Mme Catherine GUIGLI, M. Yvon AIGUIER, M. Alain PROREL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, Mme Patricia ARNAUD, M. Charles PERRINO.

Ont donné pouvoir : Mme Fanny BOVETTO à Mme Nicole GUÉRIN
M. Maurice DUFOUR à Mme Francine DAERDEN
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
Mme Marie MARCHELLO à Mme Catherine GUIGLI
Mme Renée PETELET à M. Yvon AIGUIER
M. Mohamed DJEFFAL à M. Alain PROREL
Mme Catherine MUHLACH à M. Romain GRYZKA
M. Jean-Marius BARNÉOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
Mme Catherine BLANCHARD à M. Emeric SALLE
Mme Martine ALYRE à M. Pierre LEROY
M. Nicolas GALLIANO à M. Gilles PERLI
M. Sébastien FINE à M. Jean-Louis CHEVALIER

Exposé des motifs :

Suite à son adoption par délibération n°2018-61 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2018, le zonage d’assainissement a fait l’objet d’une enquête publique du 22 octobre 2018 au 22 novembre 2018 inclus. L’enquête a été réalisée selon les termes et conditions définis par l’arrêté n°2018-008 du Président du 28 septembre 2018, à savoir :

- Publications de l’avis d’enquête dans les annonces légales de la presse,
- Affichage de l’avis d’enquête dans les 13 mairies des communes membres et au siège de la CCB,
- Dépôts des dossiers d’enquête complets dans les 13 mairies,
- Permanences du commissaire enquêteur dans neuf mairies et au siège de la CCB selon le calendrier communiqué.

Les dossiers et registres d’enquête ont été mis à disposition du public dans les 13 mairies des communes membres. Le commissaire enquêteur a relevé deux visites ayant donné lieu au dépôt de requêtes sur

AR Prefecture

005-240500439-20190219-D2019_07-DE
Reçu le 22/02/2019

le registre d'enquête ainsi qu'une remarque des services de la CCB. Il a apporté les réponses nécessaires sans conséquence sur le zonage d'assainissement.

En conclusion, le commissaire enquêteur est satisfait du dossier d'enquête publique et du déroulement de cette dernière. Les conditions étant réunies pour que le zonage soit finalisé, il émet un avis favorable à l'approbation du zonage par le Conseil Communautaire.

Une fois approuvé le zonage d'assainissement sera tenu à disposition du public à la Communauté de Communes du Briançonnais aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture des Hautes-Alpes.

Ceci exposé :

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2224-10 et R.2224-8,

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2018-09-05-001 du 05 septembre 2018 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais et notamment sa compétence « assainissement collectif et non collectif des eaux usées »,

Vu la délibération n°2018-61 du Conseil communautaire en date du 3 juillet 2018 adoptant le projet de zonage d'assainissement,

Vu la décision n°E18000098/13 en date du 20 août 2018 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Marseille désignant Monsieur Alain BLANC en qualité de commissaire enquêteur,

Vu l'arrêté n°2018/008 en date du 28 septembre 2018 prescrivant l'organisation et l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement intercommunal sur le territoire du Briançonnais,

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée du lundi 22 octobre 2018 au jeudi 22 novembre 2018 inclus, conformément à l'arrêté n°2018/008 précité,

Considérant que le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions favorables sans réserve, le 17 décembre 2018.

Vu l'avis favorable du Bureau du 04 février 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Technique Environnement et Développement Durable du 5 février 2019,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** tel qu'il est annexé à la présente délibération, le zonage d'assainissement intercommunal.

AR Prefecture

005-240500439-20190219-D2019_07-DE
Reçu le 22/02/2019

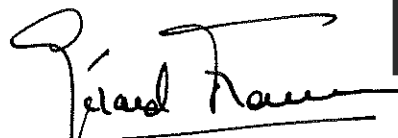
- **SUIT** la procédure administrative suivante pour finaliser l'approbation du zonage, conformément à l'article R. 123-25 du Code de l'Urbanisme. La présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage à la Communauté de Communes et dans les mairies des communes membres durant un mois,
- d'une mention de son affichage, dans un journal diffusé dans le département,
- d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes.

La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitées.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,


Gérard FROMM

AR Prefecture

005-240500439-20190219-D2019_07-DE
Reçu le 22/02/2019

Date affichage : **22 FEV. 2019**